

Impôts Locaux : une action collective payante

En janvier 94, 900 contribuables du quartier ont envoyé avec la CSF et les copropriétés une lettre de réclamation pour voir diminuer le calcul de leur impôt.

Cette action exceptionnelle par son ampleur a été payante. :
Nous avons obtenu une révision des valeurs locatives pour l'ensemble des logements de la Villeneuve et du V.O.

☞ Tous les coefficients d'entretien qui étaient de 1,20 ou 1,25 suivant les immeubles ont été ramenés à 1.

☞ Les immeubles qui avaient des coefficients de situation particulière de +5 sont ramenés à 0

☞ Les immeubles de la Villeneuve sont tous classés catégorie 5M. Jusqu'alors Equinoxe et Constellation restaient classés 4, ceux ci sont désormais classés aussi 5M

Nous n'avons cependant pas obtenu la révision des valeurs locatives des garages.

Concrètement, cela va représenter pour tous un remboursement partiel sur l'impôt payé en 1993. Ce remboursement devrait intervenir pendant l'été 94. Pour l'année 1994, l'impôt sera diminué. Une simulation nous amène à une estimation de 9 à 15% de réduction pour chacun (500frs à 800 frs environ)

L'action collective a été payante.